



**AMB | ASM**

Association des municipalités de banlieue  
Association of Suburban Municipalities

# **Mémoire de l'Association des municipalités de banlieue dans le cadre de la consultation publique « Perspectives budgétaires 2022 »**

## **Qui sommes-nous**

L'Association des municipalités de banlieue (AMB) représente 15 municipalités sur l'île de Montréal, avec une population de quelque 250 000 citoyens. Ces municipalités sont Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, L'Île-Dorval, Kirkland, Mont-Royal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount. Ensemble, ces villes contribuent à près de 18 % de l'ensemble des quotes-parts de l'agglomération de Montréal alors qu'elles ne constituent que 12 % de la population totale.

## **Introduction**

D'entrée de jeu, nous tenons à saluer la démarche mise en place qui favorise la participation des citoyens par le biais de cette consultation publique, ouverte à tous, en vue d'aller chercher les opinions et les suggestions et ainsi identifier des pistes de solution à la confection du prochain budget 2022.

Sur le plan démocratique, il est essentiel que cet exercice fasse l'objet de véritables débats au sein de la société civile et nous saluons l'initiative mise en place par l'actuelle administration. C'est dans cet esprit que l'AMB prend la balle au bond et souhaite contribuer à l'exercice.

Cependant, l'exercice s'opère, une année de plus, dans un cadre exceptionnel, alors que nous sommes toujours au cœur de la pandémie. Si la lumière semble poindre au bout du tunnel, la pandémie aura mis une pression énorme sur nos finances publiques et de véritables choix devront être faits pour assurer le maintien de nos infrastructures. Des choix difficiles doivent être faits.

Dans le cadre de ce mémoire, l'AMB entend mettre l'emphase sur la nécessité que le prochain budget d'agglomération tienne davantage compte de la réalité qui nous a tous frappés depuis le mois de mars 2020. Compte tenu de la fragilité de nos finances, nous suggérons que la prudence soit la valeur cardinale du prochain exercice budgétaire. Il est utile de rappeler que les villes liées seront invitées à éponger un déficit oscillant autour de 200 millions de dollars en raison de l'année financière 2020.

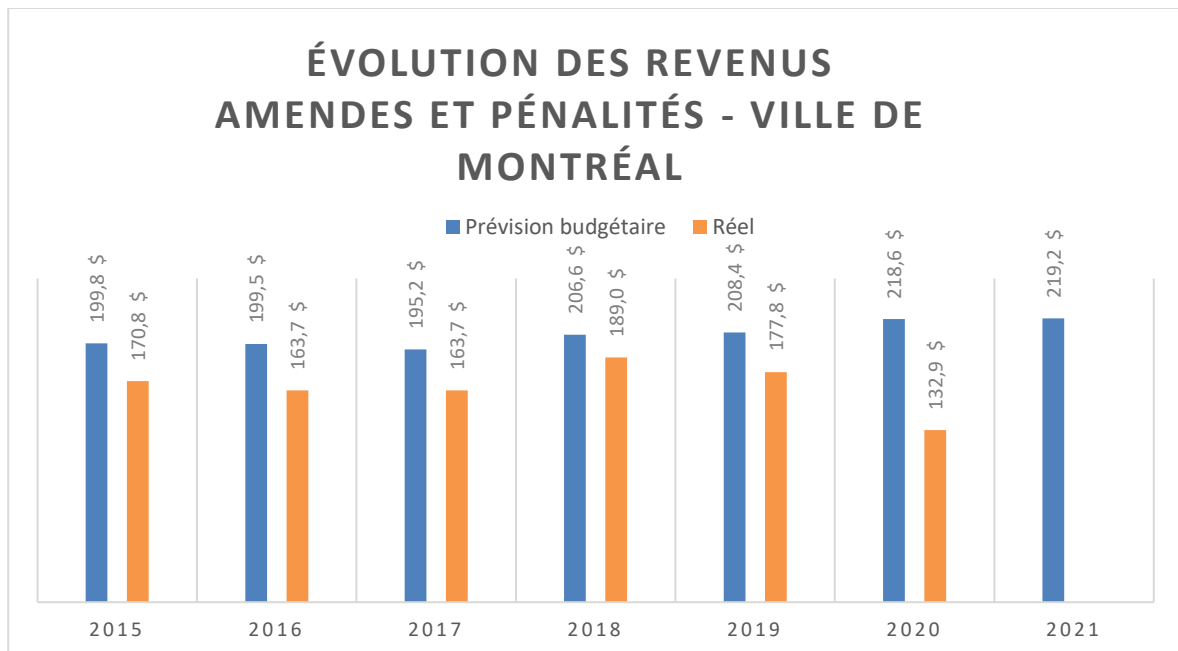
Aussi, nous sommes d'avis que le prochain budget d'agglomération devra également corriger ce que nous considérons des évaluations exagérées de nature systémique dans les prévisions de revenus et de dépenses.

Enfin, les maires et mairesses des villes liées tiennent à rappeler certaines iniquités dans le partage des dépenses d'agglomération qui devront être réglées, notamment en intégrant la notion d'utilisateur-payeur.

### Revenus des amendes et pénalités

Depuis de nombreuses années, l'AMB demande que les projections des revenus des amendes et pénalités s'arriment avec les résultats réels des années antérieures. À titre d'exemple, pour la période de 2015 à 2019, Montréal anticipait en moyenne des revenus en amendes et pénalités de 201,9 millions de dollars alors que la moyenne des revenus encaissés a plutôt été de 173 millions de dollars, un écart de 28 millions.

Rappelons que dans le budget 2021, la projection de revenus des amendes et pénalités a été chiffrée à 219,5 millions de dollars. À notre avis, cette cible ne tient sur aucune assise valable, surtout en raison des effets de la pandémie qui a réduit comme peau de chagrin les revenus des parcomètres à Montréal. Si on fait abstraction de la période de la pandémie, les projections des revenus des amendes et pénalités ont systématiquement raté leur cible au cours des dernières années comme le démontre le tableau suivant :



Il est temps de corriger le tir et c'est un aspect du budget sur lequel nous porterons un œil attentif. La principale conséquence de la mauvaise évaluation des revenus en amendes et pénalités s'incarne par le déficit que le conseil d'agglomération doit éponger dans le cadre de l'exercice suivant.

**R-1** : Notre première recommandation est donc d'inviter la Ville de Montréal de procéder avec une évaluation budgétaire en 2022 qui tient compte des revenus réels moyens des années antérieures. Sur cette base, une prévision chiffrée autour de 175 millions de dollars nous semble beaucoup plus appropriée.

### **Service de sécurité incendie (volet sécurité civile)**

Dans notre dernier rapport minoritaire déposé lors des consultations du budget 2021, nous avons fait part de notre scepticisme en ce qui a trait aux dépenses anticipées pour l'année 2021 du côté du Service de sécurité incendie (SIM). À notre avis, il semblait illusoire d'espérer contenir le rythme des dépenses du SIM à une somme de 350,5 millions de dollars alors que la COVID-19 a fait exploser les dépenses en 2020, de sorte que le réel prévu au budget du SIM est déjà supérieur de 90,6 millions de dollars à la prévision initiale.

Les dépenses liées à la Covid-19 continuent de s'additionner en 2021. Selon les chiffres partagés par le SIM en date du 13 avril, une somme de 12 millions de dollars a été assumée jusqu'à présent et il est réaliste de croire que cette somme gonflera jusqu'à 50 millions de dollars, si la tendance se maintient.

Il ne fait aucun doute que l'écart entre les dépenses projetées dans le budget 2021 et les dépenses réelles qui seront constatées au bilan financier à la fin de l'année, en raison de la Covid-19, vont provoquer un déficit de l'ordre de 50 millions qui devra être couvert lors de la préparation du budget 2023.

**R-2** : Nous recommandons dès maintenant aux autorités montréalaises de prévoir des sommes supplémentaires pour la sécurité publique dans la préparation du budget 2022 afin d'éviter un nouveau déficit.

## Réduction du nombre de postes à la Ville de Montréal

L'AMB constate qu'au cours des quatre dernières années, les effectifs au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal ont augmenté de manière importante de 2017 à 2021, comme en fait foi le tableau suivant.

### Évolution du nombre de postes à la Ville de Montréal de 2017 à 2021

	Postes réguliers (a-p)	Postes capitalisés (a-p)	Nombre de postes (a-p)	Rémunération (millions de \$)
2014 (Mise en place du Plan de réduction)	21 511	915	22 426	2 562,3 \$
2017	21 512	841	22 353	2 357,6 \$
2018	21 527	857	22 384	2 427,0 \$
2019	21 862	1 055	22 917	2 414,6 \$
2020	22 577	1 053	23 630	2 499,0 \$
2021	22 665	1 032	23 697	2 644,2 \$
Variation 2017-2021	+ 1 153	+ 191	+ 1 344	+ 286,6 \$

De 2017 à 2021, la Ville de Montréal a ajouté 1 344 postes pour un coût supplémentaire récurrent estimé à 286,6 millions de dollars. Le nombre de postes prévus en 2021 sera de 23 697, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire récente de la Ville. Cette lourde tendance doit non seulement être freinée, mais elle doit, a fortiori, être renversée.

Il s'agit pour nous d'un non-sens que le nombre de postes à la Ville de Montréal continue de croître, malgré le contexte de la pandémie. Cette croissance de la taille de la fonction publique empêche l'administration de se donner les moyens pour dégager des sommes et mieux faire face aux contrecoups provoqués par la pandémie.

**R-3** : Nous recommandons que Montréal se dote d'un véritable Plan de réduction du nombre de postes, incluant les postes capitalisés et qu'une réelle cure minceur s'opère dans ses effectifs.

Il y a lieu de rappeler que Montréal avait été en mesure de freiner la croissance du nombre d'employés lors de la mise en place du Plan de réduction en 2014. Or, depuis 2018, non seulement Montréal n'a pas été en mesure d'atteindre ses cibles, elle s'en est éloignée.

## **Aide financière du gouvernement du Québec pour la Covid-19**

Le gouvernement du Québec a octroyé la somme de 263,5 millions de dollars en aide financière auprès de la Ville de Montréal afin de l'accompagner afin de pallier les pertes de revenu et les dépenses engendrées par la Covid-19. Les villes liées ont également obtenu une aide financière sur les mêmes bases, recueillant globalement 28 M\$.

Cependant, lorsque nous analysons l'aide financière reçue tant par la ville de Montréal et les villes liées, nous constatons un écart de 35 \$ *per capita* favorable pour Montréal. Ainsi, Montréal reçoit en moyenne 145 \$ en aide financière alors que les villes liées en reçoivent 111 \$. Nous pouvons raisonnablement présumer que cette aide financière tient compte de certaines dépenses d'agglomération, dont la sécurité publique et les enjeux d'itinérance au centre-ville exacerbés en raison de la COVID-19.

Même si la Ville de Montréal reçoit une part disproportionnée du gâteau, elle pourra refiler les dépenses de la Covid-19 aux villes liées sur la base du potentiel fiscal. Une telle situation se transforme par un surcoût pour les villes liées, qui devront potentiellement assumer une part beaucoup plus importante de la facture par rapport à l'aide financière reçue de Québec.

Des discussions initiales l'an dernier laissaient présager la volonté de Montréal d'assurer à 100 % les dépenses des mesures d'urgence. Cette proposition n'a jamais été répétée depuis les confirmations écrites des sommes par le gouvernement du Québec.

**R-4** : Il y a lieu d'avoir un engagement ferme de la part de Montréal que celle-ci assumera une part beaucoup plus importante des dépenses et des pertes de revenus provoqués par le Covid-19, de sorte que l'effort financier soit réparti équitablement entre les citoyens de l'agglomération, évitant ainsi d'accroître l'iniquité déjà existante entre Montréal et ses villes de banlieue de l'agglomération. Montréal a reçu 90 % de l'aide financière du gouvernement alors qu'elle n'assumera potentiellement que 82 % de la facture, si rien ne change.

## **Paiement au comptant**

L'AMB souhaite réitérer son inquiétude quant à la stratégie de paiement au comptant mise en place dans le dernier budget. La réduction du paiement au comptant, combinée à une croissance des investissements, a exercé en 2021 une forte pression sur la dette nette, celle-ci ayant passé de 5,5 à 6,1 milliards de dollars.

Dans le dernier budget, la réduction du paiement au comptant de 207 millions de dollars pour ses immobilisations, combinés à une croissance des dépenses au Programme décennal d'immobilisations (PDI) de 50 millions de dollars a jouté, à notre avis, à la précarité financière de la municipalité, notamment en augmentant significativement sa dette nette et contribuer à ses déficits futurs.

**R-5** : Nous recommandons que la stratégie de paiement au comptant de la Ville de Montréal soit au diapason avec la croissance ou la réduction des sommes inscrites au Programme décennal d'immobilisations afin d'éviter d'accroître la dette de la Ville afin d'éviter d'accroître la dette nette de la Ville.

### **Politique de gestion de la dette.**

L'AMB tient à exprimer sa crainte quant à l'état des finances de la Ville. Le ratio d'endettement demeure élevé à 120 %.

Dans la mesure où la dérogation adoptée en 2019 prévoit un retour à un ratio de 100 % sur une période de 7 ans, nous ne voyons pas comment les autorités seront en mesure de respecter leur propre dérogation, notamment en tenant compte de la réduction des paiements au comptant en 2020, de la hausse des dépenses en ressources humaines et les prévisions exagérément optimistes de revenus énumérés.

**R-6** : Nous réitérons notre recommandation émise l'automne dernier que la Politique de gestion de la dette doit être revue et doit faire l'objet d'un débat avant le dépôt du prochain budget, par l'entreprise de la Commission sur les finances et l'administration et que des experts externes et indépendants soient convoqués à une révision de cette Politique.

### **SPVM**

En ce qui concerne le financement du SPVM, l'AMB réitère son opposition à la proposition de *définancer* son service de police. Nous nous réjouissons que cette idée ne soit pas soutenue réellement au sein du conseil municipal de Montréal. Nous ne croyons pas que la réponse aux critiques formulées à l'égard du SPVM doive se faire par le retrait de son financement.

À notre avis, les villes liées ne reçoivent pas le service approprié pour le niveau de quotes-parts qu'on nous impose. Nos citoyens s'attendent à recevoir des services de base de qualité, c'est-à-dire une présence accrue dans nos rues et parcs, permettant ainsi de maintenir le sentiment de sécurité de tous.

Cependant, l'AMB se questionne quant à la charge financière que l'ensemble de l'agglomération doit assumer pour les services de police comparativement à celles qui sont desservies par la Sûreté du Québec. L'agglomération de Montréal doit assumer entièrement le déploiement de son service de police alors que le service offert par la Sûreté du Québec dans de nombreuses municipalités est subventionné par le gouvernement du Québec. Il s'agit là d'une iniquité territoriale dont les fondements ont besoin d'être clarifiés. Nous l'espérons, ceci sera corrigé dans le cadre des travaux du livre vert de la réforme policière.

**R-7** : Il va de soi que l'AMB appuie les revendications de la Ville de Montréal dans ces démarches pour faire reconnaître un « effet métropole », pour lequel le gouvernement du Québec doit contribuer avec un montant plus substantiel afin de réduire l'écart de la contribution des citoyens à la sécurité publique.

## **Conclusion**

L'AMB appréhende avec énormément de crainte le dépôt du prochain budget de la ville de Montréal. Compte tenu des impacts importants de la Covid-19 sur les finances de la ville, nous anticipons une hausse substantielle de la quote-part des villes liées.

Une grande partie de cette hausse des quotes-parts sera générée par les déficits récurrents que Montréal engrange. Ainsi, nous anticipons que nous aurons à éponger un déficit avoisinant les 200 millions de dollars (déficit lié au gonflement des revenus anticipés et l'impact de la Covid-19 en 2020). Cela signifie que si les quotes-parts générales ont une croissance de 3 %, l'agglomération devra absorber une hausse globale de ses dépenses de près de 10 % dans le prochain budget, une facture salée que les citoyens devront payer au lendemain de la prochaine campagne électorale. Pour les villes liées, le déficit de l'année 2020 que nous devons absorber dépasse largement la contribution financière de 28 millions de dollars que nous avons obtenue de la part du gouvernement du Québec en guise d'appui financier dans le cadre de la pandémie.

Dans cet esprit, le prochain budget doit être celui de la modération, du retour à la prudence, et ce, afin de se doter d'un coussin financier pour mieux faire face aux obligations financières qui sont les nôtres. Nous souhaitons réitérer notre préoccupation de la fragilité évidente de l'état des finances publiques de la Ville de Montréal et de l'agglomération, parce qu'elle affectera cette année et dans les années à venir le financement que les villes liées auront à assumer.



Nous croyons sincèrement que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que Montréal assainisse ses finances et qu'elle fasse preuve d'un effort plus soutenu pour réduire ses dépenses en ce qui a trait aux ressources humaines.

Pour conclure, nous nous devons de réitérer la nécessité de rééquilibrer le partage des quotes-parts puisque dans l'état actuel, celles-ci sont inéquitables à l'endroit des villes reconstituées. Les citoyens des villes liées paient globalement 62 % plus cher que ceux de la Ville de Montréal pour les mêmes services. Il est temps de corriger cette situation. Nous espérons d'ailleurs que les travaux du comité de travail mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation portent ses fruits au cours l'année.